

À une séance ordinaire du conseil du Village de Pointe-Fortune, tenue le 4 octobre 2021 au local ordinaire des séances du conseil, à 19h30 heures, sont présents mesdames les conseillères Christiane Berniquez et Marie-France Daoust, et messieurs les conseillers, Claude Trudel, Gilles Deschamps et Kenneth Flack (Monsieur Flack est en présence virtuelle) tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire François Bélanger.

Le poste de conseillère au siège #4 est vacant.

Monsieur Jean-Charles Filion, directeur général et trésorier assiste à la rencontre et agit comme secrétaire.

Assistances : 0 citoyens

Résolution numéro 21-10-106

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Le conseil vote pour que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 21-10-107

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 a été remis à chaque membre du conseil et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu et dispense le directeur général d'en faire lecture.

Le conseil vote pour que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 soit adopté.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 21-10-108

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT ET APPROBATION DES COMPTES PAYABLES AU 4 OCTOBRE 2021

Je soussigné, Jean-Charles Filion directeur général et secrétaire-trésorier certifie sous mon serment d'office, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes déposés à la présente séance.

Jean-Charles Filion, directeur général
et secrétaire-trésorier

Le conseil approuve le paiement des comptes à payer au 4 octobre 2021 pour la somme totale de 59 946.39\$. La liste des comptes à payer est disponible pour consultation à l'hôtel de ville.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ET DES DOCUMENTS RECUS

Aucun dépôt de correspondance et de document.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS

Conformément à l'article 176.4 du code municipal, monsieur le directeur général dépose les états financiers comparatifs. Ces documents sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville.

Résolution numéro 21-10-109

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 21-09-99 CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT ET APPROBATION DES COMPTES PAYABLES AU 7 SEPTEMBRE 2021

CONSIDÉRANT la résolution 21-09-99 adoptée lors de la séance du conseil du 7 septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est glissé dans la liste des comptes payables au 7 septembre 2021. Et qu'un montant de 101 599.76\$ qui avait déjà été autorisé dans la liste des comptes payables du 2 août 2021 n'aurait pas dû se trouver sur la liste des comptes payables du 7 septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le montant total des comptes payables au 7 septembre 2021 aurait dû être de 54 501.62\$ au lieu de 156 101.38\$.

IL EST RÉSOLU,

DE modifier la résolution 21-09-99 pour que le paiement des comptes à payer au 7 septembre 2021 soit corrigé pour la somme totale de 54 501.62\$. La liste corrigée des comptes à payer est disponible pour consultation à l'hôtel de ville.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTION

Aucunes questions.

Résolution numéro 21-10-110

DEMANDE À LA MRC D'ÉLABORER UN RÈGLEMENT HARMONISÉ AUX FINS DE CONTRÔLER LA VENTE DE PIÈCES PYROTECHNIQUES AU NIVEAU RÉGIONAL

ATTENDU les compétences des municipalités locales en matière d'environnement, de nuisances et de sécurité ;

ATTENDU QUE l'utilisation de pièces pyrotechniques, en certaines circonstances, est une source importante d'enjeux de sécurité notamment en raison des risques de blessures, d'incendie et de dommages aux biens. A cet égard, les incidents suivants ont récemment retenu l'attention dans l'actualité :

1. huit incendies causés à Ottawa;
2. une résidence incendiée à Saint-Jean-sur-Richelieu ;
3. une résidence en construction incendiée à Pointe-du-Lac;
4. une résidence endommagée à Salaberry-de-Valleyfield;
5. deux catastrophes évitées à Beauharnois;
6. un feu de brousse à Saint-Zotique;

ATTENDU les nombreuses plaintes reçues de citoyens en raison des dangers dramatiques associés à l'utilisation de pièces pyrotechniques en milieu urbanisé et fortement boisé, comme celui de Pointe-Fortune ;

ATTENDU QUE les changements climatiques observés rendent notamment l'environnement plus sec et donc plus susceptible de s'embraser ;

ATTENDU QUE selon certaines personnes, les pièces pyrotechniques peuvent avoir des impacts néfastes sur l'environnement, notamment par la diffusion de particules fines et par le bruit causé par les bombes aériennes sur la santé de la faune ;

ATTENDU l'ampleur de la problématique et le caractère régional des enjeux de sécurité liés à l'utilisation de pièces pyrotechniques par des personnes non qualifiées ;

ATTENDU QUE l'application d'un règlement harmonisé est notamment assurée par la Sureté du Québec.

EN CONSÉQUENCE
IL EST RÉSOLU,

De demander à la MRC de Vaudreuil-Soulanges l'élaboration d'un règlement harmonisé sur le contrôle de la vente des pièces pyrotechniques, ou la modification d'un actuel tel règlement. À cet égard, le conseil de la Municipalité de Pointe-Fortune invite la MRC à consulter notamment les règles élaborées par la Ville de Granby sur le sujet, plus précisément les articles 269 et suivants de son règlement numéro 0047-2007.

De demander l'appui des municipalités de la région aux fins de l'élaboration d'un règlement harmonisé sur le contrôle de la vente des pièces pyrotechniques, ou la modification d'un actuel tel règlement, par la MRC.

La municipalité de Pointe-Fortune offre toute sa collaboration dans le cadre du processus de mise en vigueur.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 21-10-111

DÉSIGNATION D'ADMINISTRATEURS PRINCIPAUX À ACCÈS D'AFFAIRES

IL EST RÉSOLU,

QUE Louise Arcand Dupuis soit retiré du titre administrateur principal aux fins d'utilisation du service Accès D Affaires.

Que le directeur général, Monsieur Jean-Charles Filion et l'adjointe à la direction volet comptabilité, Madame Jocelyne Roberts soient désignés à titre d'administrateurs principaux aux fins d'utilisation du service Accès D Affaires et qu'ils soient investis de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 21-10-112

SOLLICITATION D'OFFRES POUR LA CONCLUSION D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LA GESTION DES BACS DE RÉSIDUS COMPOSTABLES POUR L'ANNÉE 2022 ET UNE ANNÉE OPTIONNELLE EN 2023

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil autorise la conclusion d'un contrat de gré à gré pour la collecte, le transport et la gestion des bacs de résidus compostables pour l'année 2022 et une année optionnelle en 2023.

QUE le conseil mandate Jean-Charles Fillion, Directeur général, afin de solliciter des offres auprès d'au moins deux entrepreneurs lors de la conclusion de ce contrat.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AUTRES SUJETS

Résolution numéro 21-10-113

MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE le conseil est en processus d'élection général;

CONSIDÉRANT QUE l'élection générale sera le 7 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE selon le calendrier 2021, la prochaine séance aurait dû être le 1^{er} novembre 2021;

IL EST RÉSOLU,

QUE le calendrier des séances du conseil soit modifié pour que la séance du mois de novembre soit tenue lundi le 15 novembre 2021.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucunes questions.

Résolution numéro 21-10-114

LEVÉE DE LA SÉANCE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, le conseil vote la levée de la séance à 19h49.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

François Bélanger, maire

Jean-Charles Filion, directeur général